



Informations de base

2015/2011(BUD)	Procédure terminée
BUD - Procédure budgétaire	
Budget rectificatif 2/2015: Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)	
Voir aussi 2015/0009(COD)	
Subject	
4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes	
8.70.55 Budget 2015	

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	19/01/2015
		Rapporteur(e) fictif/fictive MUREȘAN Siegfried (PPE) KÖLMEL Bernd (ECR) TORVALDS Nils (ALDE) NÍ RIADA Liadh (GUE/NGL) TARAND Indrek (Verts/ALE) ZANNI Marco (EFDD)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	VAN BREMPT Kathleen (S&D)	10/02/2015

	TRAN Transports et tourisme	AYALA SENDER Inés (S&D)	29/01/2015
		RIQUET Dominique (ALDE)	29/01/2015
	REGI Développement régional	VAN NISTELROOIJ Lambert (PPE)	11/02/2015
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Budget		GEORGIEVA Kristalina

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/01/2015	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2015)0011 	Résumé
23/06/2015	Vote en commission		
26/06/2015	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	09876/2015	Résumé
26/06/2015	Adoption du projet du budget par le Conseil		
30/06/2015	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0221/2015	Résumé
06/07/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/07/2015	Décision du Parlement	T8-0247/2015	Résumé
07/07/2015	Résultat du vote au parlement		
07/07/2015	Fin de la procédure au Parlement		
07/10/2015	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2011(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Modifications et abrogations	Voir aussi 2015/0009(COD)
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/02563

Portail de documentation


Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	REGI	PE549.360	27/03/2015	
Avis de la commission	TRAN	PE549.472	14/04/2015	
Avis de la commission	ITRE	PE551.763	15/04/2015	
Projet de rapport de la commission		PE560.613	04/06/2015	
Amendements déposés en commission		PE560.731	15/06/2015	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0221/2015	30/06/2015	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0247/2015	07/07/2015	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	09876/2015	26/06/2015	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2015)0011 	13/01/2015	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	RO_SENATE	COM(2015)0011	26/03/2015	
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2015)0011	31/03/2015	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2015/1766 JO L 261 07.10.2015, p. 0001	Résumé
--	------------------------

Budget rectificatif 2/2015: Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)

2015/2011(BUD) - 07/07/2015 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 2/2015.

ACTE LÉGISLATIF : adoption définitive (UE, Euratom) 2015/1766 du budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 2/2015 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 7 juillet 2015 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à créer la structure budgétaire nécessaire au provisionnement du Fonds de garantie lié au Fonds en 2015.

Conformément à ce budget rectificatif, un montant de 1,35 milliard EUR en crédits d'engagement est ainsi redéployé :

- du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) (790 millions EUR),
- du programme Horizon 2020 (70 millions EUR) et
- d'ITER (490 millions EUR).

Le financement des crédits d'engagement et de paiement au profit de la plateforme européenne de conseil en investissement, s'élevant chacun à 10 millions EUR, proviendra intégralement du redéploiement des crédits d'ITER.

Budget rectificatif 2/2015: Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)

2015/2011(BUD) - 13/01/2015 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2015.

CONTENU : le 26 novembre 2014, la Commission a proposé «[Un plan d'investissement pour l'Europe](#)», visant à mobiliser au moins 315 milliards EUR d'investissements supplémentaires au cours des 3 prochaines années. À cette fin, un nouveau **Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)** devrait être établi dans le cadre d'un partenariat entre la Commission et la Banque européenne d'investissement (BEI).

En appui à l'EFSI, le budget de l'UE fournirait une garantie de 16 milliards EUR, financée par un fonds de garantie couvrant 50% des engagements en cours.

[La proposition législative relative à la création de l'EFSI](#) a été adoptée par la Commission le 13 janvier 2015. Aux termes des conclusions du Conseil européen qui s'est tenu le 18 décembre 2014, les législateurs de l'Union sont invités à adopter la proposition d'ici au mois de juin 2015, afin que les nouveaux investissements puissent être activés dès la mi-2015.

Conformément à cette proposition législative, le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 pour l'exercice 2015 doit créer **la structure budgétaire devant permettre le provisionnement du fonds de garantie** et les appels possibles de la garantie de l'Union, ainsi que la budgétisation des crédits pour fournir un soutien consultatif à la sélection, à la préparation et au développement de projets d'investissement.

Provisionnement du fonds de garantie: les crédits d'engagement requis pour le provisionnement du fonds de garantie se montent à 8 milliards EUR de 2015 à 2020 (soit 50% du total de la garantie de l'Union qui est de 16 milliards EUR).

Les crédits de paiement issus du budget général de l'Union seront progressivement versés d'ici à 2020 conformément au calendrier indicatif figurant à l'annexe I du projet de règlement instituant le Fonds. Aucun crédit de paiement n'est requis pour l'exercice 2015.

Le financement des 8 milliards EUR en crédits d'engagement nécessaires au provisionnement du Fonds de garantie se décomposerait comme suit:

- 3,3 milliards EUR provenant du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE);
- 2,7 milliards EUR issus d'Horizon 2020 (H2020);
- 2 milliards EUR provenant des marges non allouées sous les plafonds de dépenses du cadre financier pluriannuel (CFP), y compris le recours possible à la marge globale pour les engagements.

Il est en outre proposé de redéployer un montant de 1,35 milliard EUR en crédits d'engagement en faveur du nouvel article 01 04 05, afin de provisionner le Fonds de garantie EFSI pour l'exercice 2015 en:

- réduisant de 790 millions EUR les crédits d'engagement du MIE (en se fondant sur les programmes de travail pluriannuels sectoriels correspondants);
- réduisant les crédits d'engagement d'Horizon 2020 à hauteur de 70 millions EUR afin de tenir compte des activités de planification des consortiums et des propositions déjà élaborées par la Communauté de la recherche européenne pour 2015;
- réaffectant 490 millions EUR en 2015 à partir du poste 08 04 01 02 (ITER).

En outre, pour l'exercice 2015, la Commission propose de budgétiser 10 millions EUR, à la fois en engagements et en paiements, au profit du nouvel article 01 04 06 à titre de contribution du budget général de l'Union au financement de la plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH). La Banque européenne d'investissement et la Commission estiment à 20 millions EUR le niveau de la contribution annuelle requise de l'Union pour la plateforme. Étant donné que l'adoption du règlement EFSI est envisagée pour juin 2015, **la Commission propose de budgétiser 10 millions EUR pour 2015**. Elle propose en outre de compenser ces montants au moyen d'une réduction correspondante des crédits du poste 08 04 01 02 (ITER) en engagements et en paiements.

Structure budgétaire : le PBR n° 1 a donc pour objet de proposer les modifications nécessaires à la nomenclature budgétaire et de **procéder à la réaffectation correspondante de 1,36 milliard EUR en crédits d'engagement et de 10 millions EUR en crédits de paiement**.

L'incidence globale sous l'angle des dépenses et des recettes est **neutre pour le budget 2015**.

Budget rectificatif 2/2015: Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)

2015/2011(BUD) - 26/06/2015 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 15 janvier 2015, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 au budget général 2015, accompagnant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements (UE) n° 1291/2013 et (UE) n° 1316/2013.

L'objectif de ce PBR était de créer la structure budgétaire nécessaire au provisionnement du Fonds de garantie lié au Fonds en 2015.

A cet effet, le PBR propose de redéployer 1,36 milliard EUR en crédits d'engagement pour le nouveau Fonds de garantie et de transférer 10 millions EUR en crédits de paiement pour financer diverses actions dans le cadre du Fonds.

Afin de permettre l'ensemble de ces redéploiements, une série de réductions budgétaires ont été proposées : 790 millions EUR en crédits d'engagements à partir du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), 70 millions EUR en crédits d'engagements à partir du programme Horizon 2020 et 500 millions EUR à partir d'ITER. Une enveloppe de 10 millions EUR serait redéployée du programme ITER également.

Le 26 juin 2015, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 1/2015, telle qu'elle figure à l'annexe du projet de budget rectificatif n° 1 au budget général pour 2015 (voir annexe technique du doc. Conseil [9876/15](#)).

Budget rectificatif 2/2015: Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)

2015/2011(BUD) - 30/06/2015 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport d'Eider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015, section III – Commission, accompagnant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements (UE) n° 1291/2013 et (UE) n° 1316/2013.

Les députés rappellent que ce PBR vise à transposer les modifications nécessaires à la nomenclature budgétaire, conformément à l'accord législatif sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et à prévoir la réaffectation nécessaire de 1,36 milliard EUR en crédits d'engagement et de 10 millions EUR en crédits de paiement.

En effet, aux fins du provisionnement du fonds de garantie en 2015, un montant total de 1,35 milliard EUR en crédits d'engagement est redéployé du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) (790 millions EUR), du programme Horizon 2020 (70 millions EUR) et d'ITER (490 millions EUR). La Commission entend compenser la réduction appliquée à ITER par une **hausse équivalente au cours de la période 2018-2020**.

Le financement des crédits d'engagement et de paiement au profit de la plateforme européenne de conseil en investissement, s'élevant chacun à 10 millions EUR, provient quant à elle intégralement du redéploiement des crédits d'ITER.

Les députés indiquent par ailleurs que les crédits d'engagement et de paiement supplémentaires en vue de la mise en œuvre du FEIS proviennent intégralement de redéploiements, ce qui laisse inchangé le montant global des crédits de paiement et d'engagement inscrits au budget 2015.

Issue des négociations : d'une manière générale, les députés se félicitent qu'un accord sur le FEIS ait pu rapidement être trouvé grâce à la volonté de toutes les institutions de l'appliquer dans les plus brefs délais. Les députés soulignent que les négociations ont abouti à un meilleur résultat que la proposition initiale de la Commission.

Ils réaffirment le rôle du budget de l'Union dans la création de valeur ajoutée en mettant en commun des ressources et en veillant à un niveau élevé de synergies entre les Fonds structurels et d'investissement européens et le FEIS.

Ils se félicitent du fait qu'un montant supplémentaire de 1 milliard EUR par rapport à la proposition initiale de la Commission serait financé via la marge globale du CFP pour les engagements, provenant de marges laissées disponibles au titre des budgets 2014 et 2015, réduisant ainsi le montant devant

être redéployé du MIE et d'Horizon 2020. Ils déplorent toutefois de manière générale **le redéploiement à partir du MIE et d'Horizon 2020**, au vu de l'importance de ces programmes pour l'emploi et la croissance en Europe. Ils appellent le Parlement à pallier ces redéploiements au cours des prochaines procédures budgétaires annuelles.

Dans la foulée, **les députés réaffirment la volonté du Parlement d'adopter le projet de budget rectificatif n° 1/2015 tel que modifié par le Conseil** conformément à l'accord législatif sur le FEIS, étant donné sa volonté d'appliquer le FEIS dans les plus brefs délais.

Budget rectificatif 2/2015: Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)

2015/2011(BUD) - 07/07/2015 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 545 voix pour, 122 voix contre et 42 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015, section III – Commission, accompagnant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements (UE) n° 1291/2013 et (UE) n° 1316/2013.

Le Parlement rappelle que ce PBR vise à transposer les modifications nécessaires à la nomenclature budgétaire, conformément à l'accord législatif sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et à prévoir la réaffectation nécessaire de 1,36 milliard EUR en crédits d'engagement et de 10 millions EUR en crédits de paiement.

En effet, aux fins du provisionnement du fonds de garantie en 2015, un montant total de 1,35 milliard EUR en crédits d'engagement est redéployé du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) (790 millions EUR), du programme Horizon 2020 (70 millions EUR) et d'ITER (490 millions EUR). La Commission entend compenser la réduction appliquée à ITER par une **hausse équivalente au cours de la période 2018-2020**.

Le financement des crédits d'engagement et de paiement au profit de la plateforme européenne de conseil en investissement, s'élevant chacun à 10 millions EUR, provient quant à elle intégralement du redéploiement des crédits d'ITER.

Le Parlement indique par ailleurs que les crédits d'engagement et de paiement supplémentaires en vue de la mise en œuvre du FEIS proviennent intégralement de redéploiements, ce qui laisse inchangé le montant global des crédits de paiement et d'engagement inscrits au budget 2015.

Issue des négociations : d'une manière générale, le Parlement se félicite qu'un accord sur le FEIS ait pu rapidement être trouvé grâce à la volonté de toutes les institutions de l'appliquer dans les plus brefs délais. Il souligne que les négociations ont abouti à un meilleur résultat que la proposition initiale de la Commission.

Il réaffirme le rôle du budget de l'Union dans la création de valeur ajoutée en mettant en commun des ressources et en veillant à un niveau élevé de synergies entre les Fonds structurels et d'investissement européens et le FEIS. Il soutient la mobilisation de sources de financement privées et publiques supplémentaires pour les investissements consacrés aux objectifs d'une dimension européenne, en particulier en relevant les défis transfrontaliers dans des domaines tels que les infrastructures en matière d'énergie, d'environnement et de transport.

Il se félicite du fait qu'un montant supplémentaire de 1 milliard EUR par rapport à la proposition initiale de la Commission serait financé via la marge globale du CFP pour les engagements, provenant de marges laissées disponibles au titre des budgets 2014 et 2015, réduisant ainsi le montant devant être redéployé du MIE et d'Horizon 2020. Il déplore toutefois de manière générale **le redéploiement à partir du MIE et d'Horizon 2020**, au vu de l'importance de ces programmes pour l'emploi et la croissance en Europe. Il s'engage à pallier ces redéploiements au cours des prochaines procédures budgétaires annuelles.

Dans la foulée, **le Parlement adopte le projet de budget rectificatif n° 1/2015 tel que modifié par le Conseil** conformément à l'accord législatif sur le FEIS, étant donné sa volonté d'appliquer le FEIS dans les plus brefs délais.